



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 13/01/2023

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Service Connaissance, Information,
Développement durable, Autorité
environnementale

Pôle Autorité environnementale

affaire suivie par : Yann-Mikiel ILLÉ
Tél. : 04 26 28 67 64
yann-mikiel.ille@developpement-durable.gouv.fr

Madame,

Par envoi reçu le 06 janvier 2023, vous avez transmis au pôle de l'Autorité environnementale de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, un dossier de demande d'examen préalable au cas par cas concernant le projet de « Bus à haut niveau de service (BHNS) Part-Dieu Sept Chemins » à Lyon, Villeurbanne, Bron et Vaulx-en-Velin, en référence à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et de son tableau annexé.

Votre projet consiste en l'aménagement d'une ligne de BHNS sur une longueur de 8,5 km (équipements et voiries et exploitation, aménagement de façade à façade des rues et pistes cyclables) sur une emprise de plus de 10 ha¹. Conformément aux rubriques de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement, votre projet est soumis à évaluation environnementale systématique par la rubrique 39b : b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha. La rubrique 6a Construction de routes, visée au formulaire, peut s'y ajouter, selon l'article R122-2 IV CE : « *Lorsqu'un même projet relève de plusieurs rubriques du tableau annexé, une évaluation environnementale est requise dès lors que le projet atteint les seuils et remplit les conditions de l'une des rubriques applicables. Dans ce cas, une seule évaluation environnementale est réalisée pour le projet.* ».

Aussi, votre demande d'examen au cas par cas n'est pas recevable et ne sera pas examinée. Dans la perspective de la réalisation de l'évaluation environnementale requise, vous pourrez vous appuyer sur les avis pour cadrage préalable rendus par l'Autorité environnementale sous : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r304.html>, notamment ceux relatifs aux projets portés par Sytral T6Nord, T9 et T10. Les éléments transmis en appui de votre demande d'examen au cas par cas pourront utilement alimenter votre évaluation environnementale, tout comme l'évaluation socio-économique en cours d'élaboration.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le préfet de région, par délégation,

A l'attention de Madame Müller Alice
Sytral Mobilités
21 boulevard Vivier Merle
CS 63815 – 69487 Lyon cedex 03

1 Selon le Cerfa remis page 3 : 15,9 ha.